

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

Procès-verbal de la **session ordinaire** du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour, **séance du 6 juillet 2011**, tenue à Ville de Bécancour (secteur Gentilly – salle Yvon-Guimond) à **20h00** sous la présidence de M. Maurice Richard, préfet de la MRC de Bécancour et maire de ville de Bécancour, à laquelle sont représentées les municipalités suivantes :

Ville de Bécancour	- M. Fernand Croteau, représentant
	- M. Mario Gagné, représentant
Deschailons-sur-Saint-Laurent	- M. Christian Baril, maire
Fortierville	- M. Normand Gagnon, maire
Lemieux	- M. Jean-Louis Belisle, maire
Manseau	- M. Guy St-Pierre, maire
Parisville	- M. Maurice Grimard, maire
Sainte-Cécile-de-Lévrard	- M. Simon Brunelle, maire
Sainte-Françoise	- M. Mario Lyonnais, maire et préfet suppléant
Sainte-Marie-de-Blandford	- Mme Ginette Deshaies, mairesse
Sainte-Sophie-de-Lévrard	- M. Jean-Guy Beaudet, maire
Saint-Pierre-les-Becquets	- M. Jean-Guy Paré, maire
Saint-Sylvère	- M. Claude Beaudoin, maire

et tous formant quorum.

Assistent également à cette séance :

M. André Roy, directeur général et secrétaire-trésorier
Mme Line Villeneuve, secrétaire-trésorière adjointe
M. Michel Côté, aménagiste

1. **PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM**
2. **OUVERTURE DE LA SÉANCE**
3. **LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Après l'ouverture de la séance, on procède à la lecture du projet d'ordre du jour. Les points suivants sont à ajouter :

- 10.1 Comité de localisation
- 10.2 Comité évaluation foncière
- 10.3 Mme Ginette Deshaies
- 10.4 Incitatifs municipaux
- 10.5 Comité de dialogue

**RÉSOLUTION # 2011-07-162
adoption de l'ordre du jour**

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que l'ordre du jour soit accepté tel quel en laissant l'item AFFAIRES NOUVELLES ouvert.

ADOPTÉE

L'ordre du jour se lit comme suit :

1. PRÉSENCES ET VÉRIFICATION DU QUORUM
2. OUVERTURE DE LA SÉANCE
3. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR
4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL
5. INTERVENANTS
 - 5.1 CLD
 - 5.1.1 Pacte rural
 - 5.2 FSTD
6. FINANCES
 - 6.1 Liste des recettes et déboursés
 - 6.2 Liste des comptes à payer
 - 6.3 État du budget
 - 6.4 Compensation pour intérim – autorisation de versement
7. ADMINISTRATION
 - 7.1 Correspondance
8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
 - 8.1 Avis d'opportunité
 - 8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1289
 - 8.2 Avis de conformité
 - 8.2.1 Ville de Bécancour – projet de règlement no.1291 modifiant le règlement de construction no.332
 - 8.3 CPTAQ – municipalité de Fortierville
 - 8.4 RCI – demande à portée collective (volet I) – adoption

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

- 9. GÉNÉRAL
 - 9.1 Cours d'eau
 - 9.2 Invitations / colloques
 - 9.3 Transport collectif
 - 9.4 Tourbière Sainte-Marie-de-Blandford
 - 9.4.1 Panneaux d'interprétation – préparation du contenu
 - 9.5 Programmes de rénovation
 - 9.5.1 Demande de dégager les budgets 2011-2012
 - 9.5.2 Rapport 2010-2011
- 10. AFFAIRES NOUVELLES
 - 10.1 Comité de localisation
 - 10.2 Comité évaluation foncière
 - 10.3 Mme Ginette Deshaies
 - 10.4 Comité de dialogue
- 11. PÉRIODE DE QUESTIONS
- 12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

4. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL

**RÉSOLUTION # 2011-07-163
adoption du procès-verbal – séance du 8 juin 2011**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le procès-verbal de la séance du 8 juin 2011 soit accepté tel quel avec dispense de lecture.

ADOPTÉE

5. INTERVENANTS

5.1 CLD

5.1.1 Pacte rural

Mme Diane Daviault et M. Jean-Louis Belisle font rapport des recommandations faites lors de la commission d'aménagement tenue le 4 juillet dernier.

**RÉSOLUTION #2011-07-164
pacte rural 2007-2014
acceptation de dossier**

CONSIDÉRANT les projets présentés à la commission d'aménagement du 4 juillet 2011 ;

CONSIDÉRANT la recommandation de cette dernière ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Fernand Croteau

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le projet qui suit :

Projet	Année		Montant	Enveloppe	Coût total du projet
	civile	MAMROT			
Aménagement de jeux d'eau et de mobiliers urbains <i>Ville de Bécancour (Ste-Angèle-de-Laval)</i>	2011	2011/12	5 000 \$	locale	91 071 \$

ADOPTÉE

Mme Daviault présente par la suite le tableau récapitulatif des engagements.

5.2 FSTD

M. Michel Côté dépose le rapport d'activités présenté au comité aviseur du 18 mars dernier. Il dépose également la liste des projets acceptés « parrainés » par le CLD et la MRC.

En raison du conflit postal, plusieurs membres du conseil n'ayant pas reçu les documents. M. Côté en fait un résumé.

**RÉSOLUTION # 2011-07-165
Fonds de soutien aux territoires en difficulté
dépôt du rapport d'activités**

CONSIDÉRANT la signature d'un contrat de diversification et de développement entre la MRC de Bécancour et le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire ;

CONSIDÉRANT que la MRC doit déposer à chaque année, au ministre, un rapport des actions

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

réalisées sur le territoire ;

CONSIDÉRANT le dépôt dudit rapport et les explications reçues ;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Maurice Grimard

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'accepter le dépôt du rapport annuel relatif au Fonds de soutien aux territoires en difficulté.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que ledit rapport soit transmis au MAMROT pour approbation.
ADOPTÉE

6. FINANCES

6.1 Liste des recettes et déboursés

Les recettes, pour la période du 9 juin au 6 juillet 2011, sont de 550 000 \$ (quotes-parts, frais mensuels du CLD, programmes de rénovation, entente 911).

Les déboursés pour la même période sont de 277 500 \$ (rémunérations, déplacements, DAS, programmes de rénovation, projet Tourbière, fournitures de bureau, congrès et colloques, aliments, cotisations, plan de diversification, formation, entretien d'équipements, FSTD, pacte rural, évaluation foncière, conciergerie poste SQ, RDV des Neiges, téléphone, domaine, électricité TPI, internet FIER Soutien).

6.2 Liste des comptes à payer

**RÉSOLUTION # 2011-07-166
acceptation des comptes à payer au 6 juillet 2011**

CONSIDÉRANT le certificat de disponibilité général émis en janvier 2011;

CONSIDÉRANT les explications reçues;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le secrétaire-trésorier à effectuer le paiement des factures dues au 6 juillet 2011, ainsi qu'il suit :

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Papeterie du Sagittaire	fil réseau	15.72	15,72
FQM	assises annuelles (3)	1965.21	1965,21
Publications CCH	mise à jour Code	268.80	268,80
Toshiba	entretien photocopieur	518.85	518,85
Formules municipales	papier livre de minutes	248.32	248,32
Aubin Pélissier	ajustement nettoyage, filtres	153.80 604.93	758,73
Publications Québec	gazette officielle	18.26	18,26
Lajoie, Beaudoin, Héon	conditions travail pompiers dossier Desjardins coupe illégale	1444.00 1164.71 64.94	2673,65
Denis Tousignant	projet Tourbière	840.00	840,00
Charles Nantel	transport de bois TPI	300.00	300,00
Chambre de commerce	tournoi de golf	150.00	150,00
URLS	tournoi de golf	425.00	425,00
ESRI Canada	maintenance ArcEditor, ArcView	5741.83	5741,83
Cliptel inc.	licence Office (2) filtrage courriel mai filtrage courriel juin serveur, ordinateurs, licences	1070.79 62.94 62.94 4574.09	5770,76
Michel Pilon	droit d'utilisation de photo – tourbière	20.00	20,00
InterMarché Gentilly	aliments comité aliments aliments conseil	57.40 18.00 43.68	119,08
Communications 1 ^{er} Choix	cellulaire DG	91.09	91,09
Génératrices Mauricie	odeur de gaz	156.76	156,76
Groupe CLR	entente 911	1677.49	1677,49
Sogetel	entretien mai entretien juin	1623.44 1623.44	3246,88
G Fortin, M Messier	reboisement TPI reboisement TPI	3075.98 3332.31	6408,29
Fondation Bécancour/NY	tournoi de golf	100.00	100,00

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

FOURNISSEUR	DESCRIPTION	MONTANT	TOTAL
Pitney Bowes	location compteur postal (3 mois)	753.31	753,31
CS la Riveraine	pacte rural – 1 de 2	20341.50	20341,50
TOTAL			52 609,53 \$

ADOPTÉE

6.3 État du budget

Le budget est épuisé à 49,15% comparativement à l'épuisement annuel de 50% ce qui laisse supposer un surplus de l'ordre de 70 000 \$.

6.4 Compensation pour intérim – autorisation de versement

**RÉSOLUTION # 2011-07-167
compensation pour intérim
autorisation de versement**

CONSIDÉRANT le délai entre le départ de M. Laval Dubois à titre de directeur général de la MRC et l'engagement de M. André Roy au même titre en date du 9 mai;

CONSIDÉRANT que l'intérim de la charge a été assumée par Mme Line Villeneuve et M. Michel Côté;

CONSIDÉRANT les discussions sur le sujet et l'entente intervenue;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Guy St-Pierre

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'autoriser le versement de la compensation pour intérim à Mme Line Villeneuve (5 000 \$) et M. Michel Côté (2 000 \$), le tout imposable mais non admissible à l'assurance collective ni au REER.

ADOPTÉE

7. ADMINISTRATION

7.1 Correspondance

8. AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

8.1 Avis d'opportunité

8.1.1 Ville de Bécancour – règlement d'emprunt no.1289

**RÉSOLUTION #2011-07-168
avis d'opportunité à ville de Bécancour
règlement d'emprunt no.1289**

CONSIDÉRANT QUE la ville de Bécancour demande à la MRC un avis d'opportunité pour le règlement no. 1289 concernant la construction des services municipaux sur la rue des Colibris et l'emprunt d'une somme de 220 000 \$ pour en acquitter les coûts;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE en vertu des dispositions de l'article 46 et de l'article 69 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC peut examiner l'opportunité des travaux eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement contient des orientations relatives à la consolidation des périmètres d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE les travaux de construction et/ou de réfection des services municipaux à l'intérieur des périmètres d'urbanisation contribuent à cette consolidation;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Christian Baril

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'accorder un avis d'opportunité favorable pour le règlement no.1289 concernant la construction des services municipaux sur la rue des Colibris et l'emprunt d'une somme de 220 000 \$ pour en acquitter les coûts.

ADOPTÉE

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

8.2 Avis de conformité

8.2.1 Ville de Bécancour – projet de règlement no.1291 modifiant le règlement de construction no.332

**RÉSOLUTION # 2011-07-169
avis de conformité à Ville de Bécancour
projet de règlement no.1291 modifiant le règlement de construction no.332**

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Bécancour demande à la MRC un avis de conformité pour le projet de règlement no.1291 modifiant le règlement de construction no.332 relativement aux exceptions pour lesquelles il n'est pas obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 36 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, la MRC doit examiner la conformité du projet de règlement eu égard aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE en vertu de l'article 237.2 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, le conseil de la municipalité régionale de comté peut, par règlement, déterminer dans quels cas un règlement d'une municipalité dont le territoire est compris dans celui de la municipalité régionale de comté doit faire l'objet d'un examen de sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions du document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE le règlement no.328 régissant l'examen de conformité des plans et règlements de la MRC de Bécancour établit les cas où un règlement d'urbanisme d'une municipalité doit faire l'objet d'un examen au schéma d'aménagement et de développement révisé et à son document complémentaire;

CONSIDÉRANT QUE de telles dispositions ne sont pas exemptées de l'examen de conformité tel qu'indiqué à l'article 7 du règlement no.328 de la MRC de Bécancour;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Gagné

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que le projet de règlement no.1291 modifiant le règlement de construction no.332 relativement aux exceptions pour lesquelles il n'est pas obligatoire d'obtenir un certificat d'autorisation est conforme aux objectifs du schéma et aux dispositions de son document complémentaire.

ADOPTÉE

8.3 CPTAQ – municipalité de Fortierville

**RÉSOLUTION # 2011-07-170
avis de conformité à la municipalité de Fortierville
demande d'exclusion et d'inclusion à la CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville demande à la MRC un appui relativement à une demande d'exclusion et d'inclusion à la zone agricole aux fins de consolidation de son périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles*, la municipalité doit requérir l'avis de conformité au schéma d'aménagement et de développement de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE les objectifs relatifs aux périmètres d'urbanisation définis à l'article 2.4.1 du schéma d'aménagement et de développement sont à l'effet de consolider les différents périmètres en intégrant l'ensemble du tissu urbain à l'intérieur de ceux-ci;

CONSIDÉRANT QUE cette demande est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement ;

CONSIDÉRANT QUE la MRC verra à la modification de son schéma d'aménagement et de développement de manière en fonction de la décision rendue par la Commission;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis que la demande d'exclusion et d'inclusion à la zone agricole aux fins de consolidation du périmètre d'urbanisation de la municipalité et adressée à la commission de protection du territoire agricole est conforme aux objectifs du schéma d'aménagement et de développement et aux dispositions de son document complémentaire.

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

ADOPTÉE

**RÉSOLUTION # 2011-07-171
appui à la municipalité de Fortierville
demande d'exclusion - CPTAQ**

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Fortierville demande à la MRC un appui relativement à une demande d'exclusion et d'inclusion à la zone agricole aux fins de consolidation de son périmètre d'urbanisation ;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement de la MRC est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

CONSIDÉRANT QUE conformément à l'article 65 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* la municipalité doit requérir une recommandation favorable de la MRC ;

CONSIDÉRANT QUE cette recommandation doit être motivée en vertu de l'article 62 de la *loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

CONSIDÉRANT QUE les sols des lots visés par la demande sont des sols de catégorie 4;

CONSIDÉRANT QUE le potentiel agricole de ces lots est faible, en raison de l'utilisation actuelle des sols;

CONSIDÉRANT QUE le bâtiment d'élevage le plus près est situé de manière à ne pas accroître les distances séparatrices;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du périmètre d'urbanisation dans ces secteurs n'aurait pas pour effet d'affecter l'homogénéité de la communauté agricole;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions du règlement de zonage en vigueur document précisent qu'un établissement d'élevage existant à l'entrée en vigueur du règlement dont les distances séparatrices envers le périmètre d'urbanisation étaient conformes ou supérieures, conserve sa conformité comme si ledit périmètre n'avait pas été modifié;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du périmètre d'urbanisation n'aurait donc pas pour effet de nuire au développement de l'agriculture;

CONSIDÉRANT QUE des dispositions sont également prévues à la réglementation de zonage de la municipalité afin de réduire les impacts d'éventuelles modifications des limites du périmètre d'urbanisation sur les entreprises agricoles avoisinantes ;

CONSIDÉRANT QUE l'exclusion de cette partie de lot visée par la demande ne viendrait pas nuire à l'homogénéité agricole à l'échelle de la communauté ;

CONSIDÉRANT QUE les effets sur la préservation de ces deux ressources eau et sol, en raison de l'ampleur du développement résidentiel visé, sont très faibles ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que le conseil des maires est d'avis d'appuyer la demande d'exclusion et d'inclusion de la zone agricole aux fins de consolidation du périmètre d'urbanisation de la municipalité et adressée à la commission de protection du territoire agricole.

ADOPTÉE

8.4 RCI – demande à portée collective (volet I) – adoption

M. Michel Côté explique que ce RCI fait suite au volet I pour l'article 59 (*Loi sur la protection du territoire agricole*) et ratifie l'entente intervenue entre la MRC, l'UPA et la CPTAQ pour la construction en zone agricole (îlots déstructurés). M. Maurice Richard ajoute que la démarche a pour but de dispenser de longues démarches auprès de la CPTAQ pour une autorisation que cette dernière aurait permise en raison de la nature des activités déjà pratiquées dans ce secteur.

M. Côté ajoute aussi que la décision de la CPTAQ autorise la reconstruction sur un droit acquis mais n'autorise pas la construction d'un 2^e bâtiment sur ce même droit acquis. Cet élément (Boerboom) sera rediscuté dans le cadre du volet II.

**RÉSOLUTION # 2011-07-172
homologation du règlement no.331**

**RÈGLEMENT NO.331
règlement de contrôle intérimaire sur la construction de résidences en zone agricole**

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé de la Municipalité régionale de Comté (MRC) de Bécancour est en vigueur depuis le 18 décembre 2007 ;

ATTENDU QUE les dispositions du schéma d'aménagement et de développement révisé en

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

vigueur interdisent la construction résidentielle en zone agricole sauf exceptions et planifications permises par la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

ATTENDU QUE le plan d'action du schéma d'aménagement et de développement révisé en vigueur prévoit la planification de la fonction résidentielle en zone agricole ;

ATTENDU QUE le 14 avril 2010 la MRC de Bécancour adoptait la résolution numéro 2010-04-092 afin de déposer à la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) une demande à portée collective en vertu de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* ;

ATTENDU QUE cette demande porte sur le volet 1 de l'article 59, à savoir les îlots déstructurés de la zone agricole ;

ATTENDU QUE cette demande vise à régir les usages résidentiels sur l'ensemble de la zone agricole du territoire de la MRC de Bécancour touchant les douze (12) municipalités membres ;

ATTENDU QUE cette demande traduit une vue d'ensemble de la zone agricole et permettra une gestion simple, cohérente et à long terme des usages résidentiels ;

ATTENDU QUE une demande portant sur le volet 2 de l'article 59 de la *Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles* sera produite ultérieurement afin de compléter la planification de la fonction résidentielle en zone agricole;

ATTENDU QUE trois (3) rencontres entre les représentants de la MRC de Bécancour, de la Fédération régionale de l'UPA du Centre-du-Québec, de la Fédération régionale de l'UPA de Lotbinière-Mégantic ainsi que de la CPTAQ ont été tenues le 23 septembre, le 27 octobre et le 16 décembre 2010 ;

ATTENDU QUE ces rencontres ont permis aux parties d'établir un consensus concernant les secteurs visés et les conditions applicables à l'implantation résidentielle en zone agricole ;

ATTENDU QUE une rencontre entre les professionnels de l'aménagement de la MRC de Bécancour, des Fédérations régionales de l'UPA du Centre-du-Québec et de Lotbinière-Mégantic, et de la CPTAQ, rencontre à laquelle l'urbaniste de la Ville de Bécancour a assisté, a été tenue le 13 janvier 2011 afin de valider la cartographie des secteurs visés et les conditions applicables, tels que définies lors des rencontres entre les représentants des parties;

ATTENDU QUE la cartographie des secteurs visés et les conditions applicables ont été soumises pour validation aux conseils des municipalités membres de la MRC de Bécancour;

ATTENDU QUE la CPTAQ a rendu une orientation préliminaire le 28 février 2011 ;

ATTENDU QUE la MRC de Bécancour a indiqué à la Commission des ajustements à apporter au libellé de l'orientation préliminaire afin de préciser certaines formulations;

ATTENDU QUE la CPTAQ a spécifiquement demandé à la MRC de Bécancour d'adopter un RCI afin d'accélérer l'application des normes découlant du consensus établi entre les parties concernées par la demande à portée collective;

ATTENDU QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé sera modifié afin de tenir compte des résultats de cette décision ;

ATTENDU QUE un avis de motion a été déposé lors de la session régulière du 9 mars 2011;

ATTENDU QUE la CPTAQ a rendu une décision le 15 juin 2011, laquelle décision est conforme au consensus établi entre les parties ;

ATTENDU QUE une dispense de lecture a été faite et qu'une copie du règlement a été immédiatement remise aux membres présents ;

ATTENDU QUE tous les membres présents ont déclaré avoir lu le règlement et renoncent à sa lecture ;

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS QUE le conseil de la MRC de Bécancour adopte le règlement de contrôle intérimaire numéro 331 et qu'il soit statué par le présent règlement ce qui suit :

Le règlement est décrit au long au livre des règlements.

ADOPTÉ LE 6 JUILLET 2011.

Maurice Richard
Préfet

André Roy, MBA
Dir. général et sec.-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

ADOPTÉE

9. GÉNÉRAL

9.1 Cours d'eau

9.2 Invitations / colloques

9.3 Transport collectif

Mme Ginette Deshaies mentionne que Gestrans a remis son rapport préliminaire quant à la mise en place d'un guichet unique pour le transport de personnes sur le territoire de la MRC. Des décisions importantes sont à prendre dans le domaine et une rencontre de travail est nécessaire. Cette rencontre aura lieu le mardi 19 ou mercredi 20 juillet.

9.4 Tourbière Sainte-Marie-de-Blandford

Mme Line Villeneuve indique que l'élaboration du contenu pour les panneaux d'interprétation coûte plus cher que ce qui avait été prévu.

9.4.1 Panneaux d'interprétation – préparation du contenu

**RÉSOLUTION # 2011-07-173
tourbière du Lac Rose – contenu des panneaux d'interprétation**

CONSIDÉRANT le projet de conservation de la tourbière du Lac Rose;

CONSIDÉRANT que le budget a déjà été adopté;

CONSIDÉRANT QUE les panneaux d'interprétation sont un élément important du projet;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Jean-Louis Belisle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS d'engager le Centre Régional de l'Environnement du Centre-du-Québec pour la préparation du contenu de ces panneaux d'interprétation pour un montant de 1 250 \$.

ADOPTÉE

9.5 Programmes de rénovation

9.5.1 Demande de dégager les budgets 2011-2012

**RÉSOLUTION # 2011-07-174
Société d'habitation du Québec
budgets des programmes RénoVillage et LAAA**

ATTENDU que lors du dépôt du dernier budget provincial, le gouvernement a reconduit l'enveloppe budgétaire dédiée aux programmes d'aide à l'amélioration de l'habitat;

ATTENDU que selon l'information qui circule actuellement, les crédits budgétaires octroyés pour les programmes mentionnés ci-dessus seront essentiellement dévolus à honorer des engagements antérieurs;

ATTENDU qu'en conséquence, toujours selon l'information qui circule, le gouvernement n'a consenti aucun budget pour les programmes RénoVillage (programme d'aide à la rénovation en milieu rural) et LAAA (programme de logements adaptés pour aînés autonomes) au cours du prochain exercice financier;

ATTENDU qu'au cours des deux dernières années, la MRC de Bécancour a utilisé la totalité du budget qui lui était consenti pour le programme RénoVillage, soit un montant de 530 000 \$;

ATTENDU qu'il y a actuellement plusieurs dossiers admissibles pour lesquels la MRC de Bécancour pourrait dès aujourd'hui octroyer une subvention si elle disposait des crédits nécessaires dans le cadre du programme RénoVillage;

ATTENDU que la situation qui prévaut actuellement ne favorise pas une occupation dynamique du territoire;

ATTENDU que les programmes RénoVillage et LAAA s'adressent aux ménages à faibles et modestes revenus;

ATTENDU qu'il est important de maintenir à la disposition de ces familles ces programmes, lesquels leur permettent de maintenir en bon état leur propriété;

ATTENDU que la période des vacances de la construction est imminente et qu'il faut aussi

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

prévoir le temps requis pour l'obtention de soumissions des entrepreneurs;`

ATTENDU que dans les circonstances actuelles, le début des travaux sur les dossiers actuellement admissibles ne pourra se faire avant l'automne,

SUR PROPOSITION DE Monsieur Simon Brunelle

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la MRC de Bécancour demande au gouvernement du Québec de dégager immédiatement de nouveaux budgets dans le cadre des programmes RénoVillage et LAAA.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la MRC de Bécancour demande à la Fédération québécoise des municipalités (FQM) et à l'Union des municipalités du Québec (UMQ) de faire les représentations qui s'imposent afin de dénouer la présente situation.

IL EST ÉGALEMENT RÉSOLU que la présente soit transmise à :

- Monsieur Laurent Lessard, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du Territoire et ministre responsable de la région de la Chaudière-Appalaches et de la région du Centre-du-Québec;
- Madame Sylvie Roy, députée du comté de Lotbinière;
- Monsieur Jean-Martin Aussant, député du comté de Nicolet-Yamaska.

ADOPTÉE

9.5.2 Rapport 2010-2011

Mme Villeneuve présente le rapport d'activités 2010-2011 pour les programmes de rénovation :

- RénoVillage : 32 dossier pour 267 597 \$ (budget initial de 265 000 \$);
- PRU (réparation d'urgence) : 3 dossiers pour 13 621 \$;
- PAD (adaptation de domicile) : 7 dossier pour 158 910 \$;
- 13 dossiers sont complets et pourraient faire l'objet d'une acceptation immédiate.

10. AFFAIRES NOUVELLES

10.1 Comité de localisation

Ce comité, formé de MM Maurice Richard, Jean-Louis Belisle, Maurice Grimard et Guy Richard, devra débiter ses travaux sous peu. Le bail prend fin en août 2012.

10.2 Comité évaluation foncière

Le contrat, prenant fin le 31 décembre 2012, il y a lieu de reformer le comité d'étude sur le sujet. M. Christian Baril ajoute que la MRC a la possibilité, comme à Lotbinière par exemple, d'avoir son propre service d'évaluation et que cette avenue est aussi à considérer. M. Maurice Richard ajoute que le parc industriel de Bécancour est un élément important et la complexité des dossiers qu'il comporte est aussi à considérer.

M. Pierre-André Julien demande s'il y a possibilité de scinder les contrats (territoire rural et territoire industriel). Mme Villeneuve mentionne que la *Loi sur la fiscalité municipale* mentionne que la MRC fait dresser, par **son** évaluateur, le rôle triennal. Elle ajoute qu'elle prendra des renseignements supplémentaires sur le sujet.

RÉSOLUTION # 2011-07-175 évaluation foncière formation d'un comité

CONSIDÉRANT que le contrat relatif à l'évaluation foncière prend fin le 31 décembre 2012;

CONSIDÉRANT la complexité de la démarche;

SUR PROPOSITION DE Monsieur Mario Lyonnais

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que MM Maurice Richard, Christian Baril, Guy St-Pierre et Jean-Guy Paré soient nommés au comité évaluation foncière.

ADOPTÉE

10.3 Mme Ginette Deshaies

Mme Ginette Deshaies mentionne que c'est la dernière séance publique de la MRC à laquelle elle assiste. Au niveau local, elle présidera sa dernière séance le 6 septembre prochain. Mme Deshaies représente la municipalité de Sainte-Marie-de-Blandford, au conseil de la MRC, depuis janvier 2000.

M. Maurice Richard tient à remercier Mme Deshaies pour toutes ces années de grande

Procès-verbal du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Bécancour

disponibilité. Mme Deshaies tient à mentionner qu'elle a beaucoup apprécié son expérience au sein du conseil des maires.

10.4 Incitatifs municipaux

M. Christian Baril mentionne que plusieurs MRC, notamment celle du Haut-Saint-François, ont établi un plan de développement durable en matière d'habitation. Il ajoute que cette MRC fait aussi face au problème de décroissance démographique et que cette politique a pour but d'augmenter l'attractivité de ses municipalités plutôt que de faire appel à des incitatifs qui sont disparates d'une municipalité à l'autre. Il ajoute aussi que cette politique permet à chacune des municipalités d'attirer les nouveaux arrivants et de développer son territoire selon son créneau.

M. Maurice Richard suggère d'obtenir la documentation en ce sens et qu'un comité pourra éventuellement être formé.

10.5 Méfaits à répétition

Mme Ginette Deshaies mentionne que sa municipalité fait actuellement face à une problématique de méfaits à répétition. Plusieurs municipalités y sont aussi confrontés. Elle ajoute que la municipalité a mis sur pied un comité de vigilance qui a pour but, en plus d'exercer une surveillance, de sensibiliser la population et d'inciter les victimes à porter plainte. L'initiative a porté fruit.

M. Maurice Richard ajoute que ces comités sont très efficaces. Cependant, ça représente une charge énorme pour les bénévoles qui s'y impliquent.

10.6 Fonds d'aide gouvernementaux

M. Christian Baril mentionne qu'il y a beaucoup de fonds d'aide qui existent au niveau gouvernemental mais qu'il est rare que la MRC de Bécancour s'y qualifie ou y ait accès. C'est notamment le cas pour la rénovation des bibliothèques qui est actuellement en cours dans Nicolet-Yamaska.

M. Maurice Richard mentionne que le ministère s'apprête à faire cette même offre à la MRC de Bécancour pour la rénovation de ses bibliothèques.

M. Jean-Louis Belisle ajoute que les MRC qui ont signé une entente culturelle avec le ministre ont beaucoup plus de facilité à obtenir des fonds. M. André Roy mentionne cependant que les bibliothèques ne font pas partie de l'entente culturelle.

10.7 Comité de dialogue

M. Jean-Guy Paré mentionne qu'un comité de dialogue sera mis sur pied en regard des gazières. Ce comité est prévu au rapport du BAPE dans lequel on peut lire (page 233) :

« Selon une experte dans les domaines des impacts sociaux et du développement régional, des comités comprenant entre autres les entreprises, les élus et les résidents ainsi que des experts devraient être mis en place dans chacune des régions visées par l'exploitation du gaz de shale (Mme Christiane Gagnon, DT8, p. 14 et 38).

Une coordination et un accompagnement de ces comités seraient nécessaires **à l'échelle de l'État**, celui-ci permettant le partage de l'expertise sur les enjeux ainsi que l'établissement d'un cadre commun de fonctionnement et de balises en vue des négociations avec les entreprises. (DQ21.1, p. 9 ; Mme Christiane Gagnon, DT8, p. 13, 38 et 49).

L'État, en tant que fiduciaire des ressources naturelles [...], a le devoir d'encadrer l'ensemble des modalités et opérations à toutes les étapes pour assurer à chaque communauté, quels que soient les moyens dont elle dispose, une expertise et une garantie quant à la protection de son milieu. (Mme Christiane Gagnon, DT8, p. 13) »

Il précise qu'au départ, ce sont les gazières qui l'ont approché pour la formation de ce comité, soit disant qu'elles avaient été mandatées pour ce faire et qu'elles devaient assumer le financement du fonctionnement dudit comité. Ce à quoi M. Paré s'oppose puisque cette façon de faire est en contradiction avec les recommandations du BAPE citées plus haut ainsi qu'avec les principes de transparence et d'impartialité. Le gouvernement devrait assumer le fonctionnement de ces comités. Il nomme par la suite une liste de personnes invitées à faire partie de ce comité où l'on retrouve des représentants et/ou experts en économie, eau potable, environnement, hydrogéologie, sécurité publique, prévention incendie, UPA, Conseil régional en Environnement, etc. Les maires et/ou représentants des municipalités où il y a des puits ainsi que les représentants des comités de vigilance de ces mêmes municipalités et/ou secteurs seraient aussi invités à en faire partie.

Mme Françoise Brunet mentionne que ces études doivent être effectués par des scientifiques indépendants, aptes à signer des documents officiels et à rendre des comptes. La voix des citoyens doit également être entendue.

À la question de M. Christian Baril, M. Paré répond que les gazières ont pris l'initiative de

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**

contacter des gens pour la formation du comité. Une première rencontre a eu lieu à laquelle assistaient les gens nommés plus haut. M. Baril conclut qu'il n'y a actuellement pas de mandataire, donc pas de mandat. Le gouvernement aurait dû faire les premières invitations.

M. Joël Dain mentionne qu'en plus d'injecter des produits chimiques inconnus dans le sol, les gazières produisent aussi des micro secousses sismiques. Il rappelle qu'en regard de la centrale nucléaire, le sol doit demeurer stable sur un périmètre de 30km. Des forages ne devraient donc pas avoir lieu sur le territoire de Bécancour.

M. Pierre Poisson demande si les citoyens seront consultés sur l'éventualité de l'implantation d'un laboratoire sur leur territoire. M. Paré répond que les comités de vigilance doivent absolument être présents pour représenter les citoyens.

M. Philippe Gingras demande si le comité est déjà formé. M. Paré répond que le gouvernement devra officiellement nommer les membres de ce comité et en assumer le financement. Le comité devra s'intéresser uniquement au territoire de la MRC. M. Gingras ajoute que les impacts directs de la fracturation sont connus soit les nuisances et la pollution de l'air et de la nappe phréatique. Il s'interroge donc sur l'utilité d'études et de laboratoires puisqu'on connaît déjà les impacts et que la population n'en veut pas.

Mme Lyne Mayrand mentionne qu'on ne peut prendre le risque de contaminer l'eau potable. Des règlements seront sûrement mis en place pour protéger cette ressource mais une réglementation, aussi efficace soit-elle, n'améliore en rien une situation déjà problématique. Elle fait le parallèle avec le système de santé où la réglementation n'a pas réduit les attentes dans les urgences. Elle ajoute qu'il faut s'occuper du problème de pollution actuelle avant de faire remonter la pollution de plusieurs millions d'années.

M. Jean-Guy Beaudet mentionne que les élus auraient dû être informés de la formation de ce comité.

Mme Louise Lemay aurait souhaité que la MRC forme un comité pour faire entendre les préoccupations des citoyens pour que les laboratoires se fassent ailleurs.

M. Pierre-André Julien mentionne qu'il est contre l'exploitation des gaz de schiste. La MRC de Bécancour, et quelques autres, ont demandé un moratoire sur le sujet et le gouvernement n'y a pas donné suite. Il ajoute que ce n'est plus au niveau de la MRC que les représentations doivent se faire mais qu'il faut plutôt « entrer dans la machine » pour savoir réellement ce qui se passe et pourvoir exercer les pressions nécessaires. M. Bob Lemay ajoute qu'il faut au départ éclaircir la formation de ce comité mais qu'il faut quand même faire confiance aux scientifiques qui ont été nommés plus haut. M. Jean-Guy Paré répète que les élus et les citoyens doivent absolument en faire partie.

M. Antonio Araque mentionne qu'un électricien doit posséder une assurance responsabilité de 1M \$ pour changer une prise électrique dans une entreprise alors que les gazières sont tenues à des assurances ridicules. M. Maurice Richard répond que la MRC a déjà fait les représentations en ce sens via le mémoire déposé.

Mme Annie Blanchet demande quand a-t-il été décidé de mettre le comité de dialogue à l'ordre du jour. M. Maurice Richard répond qu'aucune décision ne sera prise séance tenante et que le point a été porté à l'ordre du jour pour informer tous les élus. M. Guy St-Pierre ajoute que la MRC n'a pas été approchée pour la formation de ce comité. M. Richard ajoute que le comité existera en autant que les maires et citoyens concernés aient leur mot à dire.

À la question de M. André Bélanger, M. Jean-Guy Paré répond que le comité n'est en rien décisionnel en regard de l'emplacement des laboratoires, mais qu'il pourrait faire pression sur le gouvernement.

M. Richard remercie tous les participants.

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

**RÉSOLUTION # 2011-07-176
levée de la séance**

SUR PROPOSITION DE Madame Ginette Deshaies

IL EST RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS PRÉSENTS que la présente séance soit levée (22h40).

ADOPTÉE

Maurice Richard
Préfet

André Roy, MBA
Directeur général et secrétaire-trésorier

**Procès-verbal du Conseil de la Municipalité
régionale de comté de Bécancour**